

Grève des sapeurs-pompiers

Tous les membres du personnel de supervision sont très qualifiés et comptent des années d'expérience dans les opérations d'urgence aux aéroports et dans les techniques de lutte contre les incendies...

A quelle farce n'assistons-nous pas ce soir! Les hauts fonctionnaires du ministère des Transports se sont rendus là-bas pour conclure cette entente et pour mettre un terme à la grève—précisément ce dont le ministre nous a accusés d'essayer de vouloir faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Voilà ce qui s'est passé à Vancouver. Les hauts fonctionnaires se sont rendus là-bas et ont convenu avec le personnel de la direction de faire cesser la grève derrière le dos de l'Alliance de la Fonction publique. C'est exactement ce qui s'est passé et cette initiative a été prise avant même que ces gens ne rencontrent les travailleurs en grève à Vancouver. Cela s'est fait avant huit heures, et les pourparlers n'ont pas commencé avant. Voilà exactement comment il faut interpréter la situation. Je m'y oppose fortement.

Voyons la situation telle qu'elle se présente. Il y a trois parties impliquées dans le différend. Il y a les dissidents du syndicat qui demandent que soit reconnue leur situation régionale. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) et le porte-parole du NPD dans ce débat ont fort bien décrit la situation. Ensuite, il y a l'Alliance de la Fonction publique, soit le syndicat auquel ces dissidents appartiennent. Elle a une mission à accomplir et doit veiller à ce que ses membres soient traités de la même façon, d'un bout à l'autre du pays. La situation dans laquelle elle se trouve est fort difficile. Et puis, il y a le gouvernement qui prétend ne pouvoir se mêler des rouages internes du syndicat, n'avoir aucune responsabilité envers les grévistes de Vancouver qui ne peuvent joindre les deux bouts ni conserver le même train de vie que leurs collègues qui relèvent des gouvernements provinciaux et municipaux parce qu'ils touchent par an \$3,000 de moins.

Je lance un défi au ministre des Transports qui a quitté la Chambre: il ne peut supporter d'entendre la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Il ne sait réagir qu'à une crise. Le ministre ne sait ni prévoir ni planifier. Il a reconnu à la Chambre et devant les journalistes que le pays n'a pas de politique des transports. Il ne sait réagir qu'à une crise et à une urgence. La situation actuelle est comparable à celle qui existait lorsque nous avons ajourné l'an dernier pour le congé d'été. Il nous a alors fallu revenir pour régler la grève des cheminots du CN. C'est la même situation qui nous a incités à le menacer d'ajourner le congé du printemps à cause du manque de wagons couverts. Je vois un autre ministre en face qui me fait des signes de protestation. Cela lui est bien facile; voilà qui est très sensé et résoud bien des problèmes.

Nous attendons du ministre qu'il donne suite à la proposition du député de Vancouver-Sud. Qu'il mette son esprit pratique à la recherche d'une solution. Je téléphonerais à l'Alliance de la Fonction publique pour leur dire: «Écoutez, vous me mettez dans une position fâcheuse parce que les députés de l'opposition m'implorant d'agir. Nous devrions, vous et moi, aller à Vancouver discuter avec ces gens de leurs problèmes.» Les députés de Vancouver ont déclaré

[M. Oberle.]

que les pompiers auraient un camion à la disposition du ministre à son arrivée. Ils sont prêts à discuter du problème à une minute d'avis et disposés à remettre les aéroports en service, celui de Vancouver et tous les autres aéroports de la Colombie-Britannique.

La grève s'étendra car le problème a été reconnu. Le 25 mars 1974, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a déclaré, au sujet de ce problème même, touchant non seulement les employés d'Air Canada et du CN mais aussi tous les fonctionnaires fédéraux membres de l'Alliance de la Fonction publique, ce qui suit:

Pour ce qui est de la politique de rémunération régionale, le gouvernement, depuis des années, a décidé qu'il ne montrera pas la voie en matière de rémunération et de salaire mais qu'il suivra la tendance établie par le secteur privé.

● (2140)

Il n'est pas question ici du secteur privé, mais du secteur public, des employés des municipalités et des gouvernements provinciaux. Le président du Conseil du Trésor dit que le bon sens pousse le gouvernement à choisir le niveau régional plutôt que le niveau national comme point de comparaison pour aligner le traitement des fonctionnaires sur celui du secteur privé. Il l'a reconnu, il l'a annoncé comme étant la politique du gouvernement, mais le ministre des Transports refuse de reconnaître les graves problèmes des employés de l'Ouest canadien qui trouvent difficile de comprendre que leurs voisins touchent de trois à quatre mille dollars de plus par an pour un travail analogue, et après une formation moindre que ce qu'exige la sécurité du public. Pourtant, le ministre refuse d'agir. Il est sorti précipitamment de la Chambre, mais ce communiqué ne le tirera pas d'affaire.

Il me sera très pénible de quitter Ottawa demain soir et d'arriver à l'aéroport de Vancouver dans l'appareil du ministère des Transports. Ces gens-là vont me dire, «Alors, vous vous êtes ajournés pour Pâques. Où passerez-vous votre congé?» Je serais curieux de voir comment les députés à ma gauche répondraient à cette question.

M. Rose: Je ne prendrai pas de congé.

M. Oberle: Si vous êtes intéressé à rester ici, moi aussi. Le problème est très grave, et les autres députés à ma gauche seront aussi gênés de lire certaines observations du premier ministre de la Colombie-Britannique qui les somme de démissionner du parti s'ils ne peuvent se rallier à sa suggestion, soit de supprimer la taxe de vente fédérale. Je prévois qu'au moins six députés du NPD vont remettre leur démission la semaine prochaine, mais je ne resterai pas ici pour le constater car vraiment ce serait un grand jour dans la vie du Parlement actuel.

Le premier ministre (M. Trudeau) a fait circuler une plaquette intitulée: «Discours du trône 1974» dans laquelle nous trouvons ceci:

Ces Canadiens qui sont le moins en mesure de se protéger eux-mêmes ont un droit à être protégés contre les conséquences d'événements sur lesquels ils n'ont aucun contrôle et contre l'intimidation des grosses entreprises, des gros syndicats ou des gros gouvernements.

Il y a 210 sapeurs-pompiers dans la province de la Colombie-Britannique qui ont le droit d'être protégés contre le gouvernement fédéral. Le gouvernement doit intervenir. Il doit réunir les trois parties et mettre fin à la grève avant qu'elle ne s'étende et prenne des proportions incontrôlables au Canada.